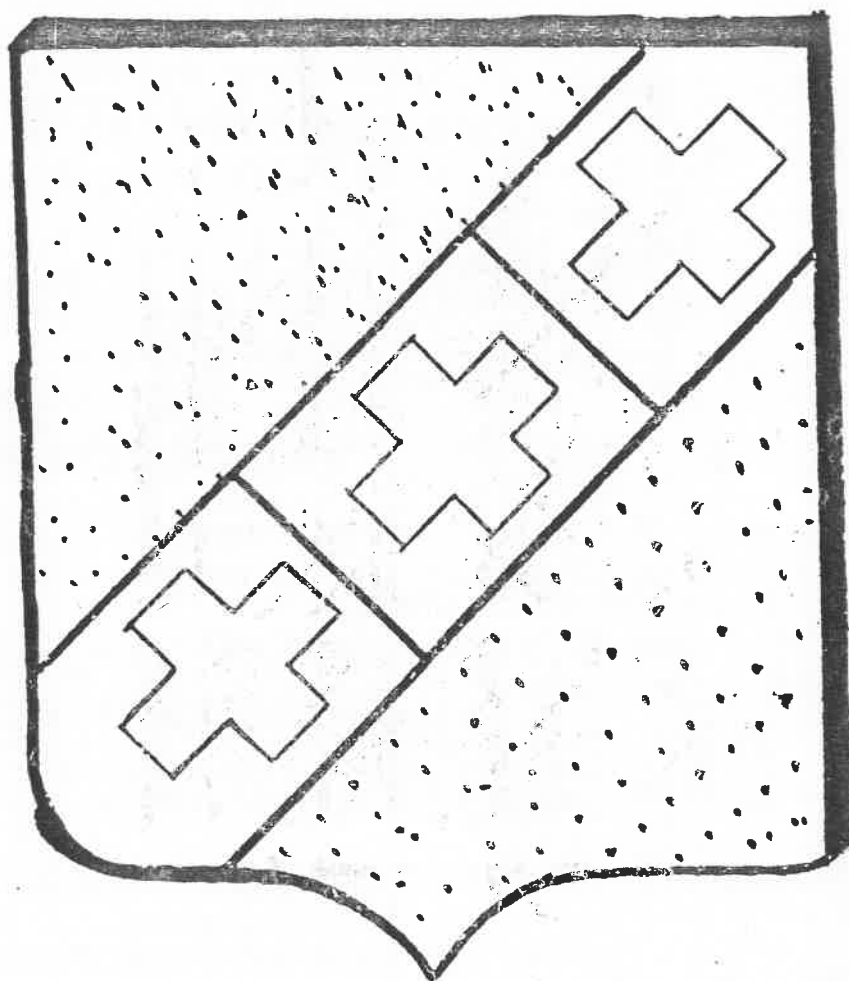


MAULDE INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

FÉVRIER 87

NUMERO 13

Calendrier des Fêtes et Manifestations

1987

- Samedi 21 Février - Aux Écoles, 18 h.

Carnaval-Party pour Enfants

organisé par l'Amicale Laïque

- Dimanche 22 Février 16 h.

Concours de Belote

Café du Port Arthur

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

- Dimanche 29 Mars 16 h. 30

Leçon de Jardinage

Café du Port Arthur

- Dimanche 5 Avril 10 h.

Parcours du Cœur

organisé par l'Amicale Laïque
(Départ aux Écoles)

- Samedi 18, Dimanche 19, Lundi 20 Avril
Samedi 25, Dimanche 26 Avril

- Vendredi 1^{er}, Samedi 2, Dimanche 3 Mai
Salle Communale

5^e Tournoi de Billard

par équipes de 5 joueurs
organisé par le Billard-Club Mauldois

- Samedi 25 Avril à partir de 20 h.

Salle Paroissiale de Mortagne

SOUPER DANSANT

organisé par le Comité Paroissial de Maulde, au profit de ses œuvres

- Vendredi 8 Mai

Anniversaire de la VICTOIRE de 1945

- Défilé avec Dépôt de Gerbe au Monument aux Morts -

- Samedi 16 et Dimanche 17 Mai

Au Port Arthur

Grande KERMESSE

au profit des Anciens - organisée par les Gais Pilsers

- Dimanche 31 Mai Salle des Fêtes de Mortagne

Coupe de l'Amandinois de Tennis de Table

organisée par l'Amicale Laïque de Maulde

- Lundi 8 juin Pentecôte - 14 h.
Face au Café Descamps

DEMONSTRATION de Chiens de Défense

organisée par le Club Canin Mauldois

- Samedi 20 juin Aux Écoles

Concours de Pétanque

20 h. **BAL** organisés par l'Amicale Laïque

- Dimanche 21 juin Aux Écoles

FETE SCOLAIRE et DISTRIBUTION des PRIX

organisées par l'Amicale Laïque

- Du Samedi 27 au Lundi 29 Juin

Ducasse de la Place

Attractions Foraines - Jeux Divers

COLLEGE DE MORTAGNE

Monsieur Bernard DEROSIER Président du Conseil Général du Nord, a posé la première pierre du nouveau Collège de MORTAGNE DU NORD, le JEUDI 19 FEVRIER 1987, en présence de Mr Pierre BRIATTE, vice président délégué à l'enseignement, aux sports et à la Culture, et de Monsieur Pierre DELLACHERIE, Maire de Mortagne du Nord, des maires des communes faisant partie du SIVOM de Mortagne ou du secteur scolaire de Mortagne

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Vous venez de recevoir le premier "Maulde Infos" de 1987 et, bien qu'il se fasse un peu tard, je profiterai néanmoins de l'occasion qui m'est donnée pour vous renouveler mes vœux de bonne année et surtout de bonne santé. Je tiens également à souhaiter une meilleure année à toutes celles et à tous ceux (et ils sont nombreux) qui se trouvent démunis ou dans le besoin, suite à la maladie ou au chômage. Qu'ils sachent que, même si nous ne faisons pas de miracle, ils peuvent toujours venir en Mairie pour me rencontrer (ou l'un de mes Adjointes). A l'impossible nul n'est tenu, c'est vrai. Mais il y a toujours moyen d'agir, dans les limites du possible et du raisonnable.

En feuilletant ce numéro de février, vous pourrez constater que "Maulde Infos" est resté fidèle à lui même. Il est toujours le reflet des activités de la Commune, tant en ce qui concerne la Municipalité que la vie associative.

Vous trouverez les comptes rendus des différentes manifestations et festivités qui ont 'émaillé' la vie de notre village en fin d'année 1986 et en début d'année 1987.

Vous retrouverez aussi le recueil d'informations "vie pratique" et vous pourrez prendre connaissance des problèmes qui ont été débattus en Conseil Municipal et des décisions qui ont été prises.

Les Commissions (en particulier celles des travaux, de l'information, des fêtes-sports-culture) n'ont guère eu le temps de se reposer.

Quant au Maire, il tient à la disposition de chacun les nombreux courriers qu'il a envoyés, tant aux administrations locales qu'aux organismes et aux particuliers, afin de débloquer au plus vite toutes les situations. "Le temps, c'est de l'argent" disent nos Anciens. Je pense personnellement que ce dicton est toujours d'actualité.

Vous pourrez ainsi constater que la nouvelle équipe mise en place après les dernières élections est loin de s'endormir sur ses lauriers. D'ailleurs, peut-on s'endormir lorsque l'on se sent un peu comme un "chef de cordée", en haute montagne et que l'on a décidé d'atteindre, coûte que coûte, un haut sommet?

La voie est semée d'embûches, d'obstacles, qu'il faut surmonter à la force du poignet. Car aux difficultés naturelles que représente une telle entreprise, voilà qu'il s'en ajoute d'autres! Quelques membres de l'expédition s'ingénient à déséquilibrer le chef de cordée et ses suivants, afin de les voir "dévisser" et chuter dans le vide. Mais un chef de cordée ne doit pas regarder en arrière. Il regarde vers le haut, vers le sommet. Il compte sur l'assurance de ses points d'appui, sur la solidité de sa corde et sur la résistance de ses suivants. Mais en secret il espère surtout que les membres de l'expédition qui se font tirer se décident, enfin, à donner le bon coup de main au bon moment, afin de parvenir au sommet tous ensemble.

J'espère, amis lecteurs, que vous m'avez compris. A tous, bonne lecture

Le Maire

P DELTONBE

RAPPEL DES RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DU 14.12.1986

Inscrits :	679	Nuls :	1717	
Votants :	476	Exprimés :	459	participation : 70,10 %
Ont obtenu :	M. Jacques MORLIGHEM	:	238	51,85 % des votes exprimés
	Mme Caroline SIMON SANIEZ	:	237	51,63 % " " "
	Mme Monique VASTESAEGER	:	217	47,27 % " " "
	M. Jean HENNEBIQUE	:	209	45,53 % " " "

REUNION DU 30 DECEMBRE 1986

Constitution des commissions et désignation des représentants dans différentes instances :
En voici le détail :

Mr le Maire fait partie de toutes les commissions.

FINANCES : F. CABUSAT - J. MORLIGHEM - Mme SIMON - A. DESMONS

Monsieur Yves LEGRAIN a écrit qu'il n'est pas candidat.

ECOLES ET ACTION SANITAIRE ET SOCIALE : Mme SIMON - P. HOURDEAU - J. MORLIGHEM -
J. SIMON - A. DESMONS

Monsieur Ilmelbert DERNONCOURT refuse de participer

FETES CULTURE LOISIRS SPORTS : F. CABUSAT - J. MORLIGHEM

TRAVAUX : traitera des thèmes suivants : Travaux - affaires agricoles

Sécurité

Développement économique et social

E. GOREZ - J. SIMON - A. DESMONS - F. CABUSAT - P. HOURDEAU

INFORMATION : J. MORLIGHEM - F. CABUSAT - C. SIMON

B.A.S. C. SIMON - E. GOREZ - J. SIMON

COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE : C. SIMON

SIVOM : Titulaires : F. CABUSAT - A. DESMONS

suppléants : J. MORLIGHEM - C. SIMON

SIEBVES : J. MORLIGHEM - P. DELTOMBE

I.U.T. : J. MORLIGHEM - F. CABUSAT

EDF - GDF (Anzin) : F. CABUSAT - P. DELTOMBE

PARC NATUREL : T: C. SIMON - F. CABUSAT

S: J. MORLIGHEM - P. DELTOMBE

C R A R : T: P. DELTOMBE - F. CABUSAT

S: A. DESMONS - E. GOREZ

ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SCARPE : J. SIMON - A. DESMONS.

Vous avez sans doute remarqué que la majorité du conseil avait pour ambition de travailler effectivement pour les habitants de la commune afin :

- de gérer au mieux l'impôt collecté,
- d'effectuer des dépenses de façon à ce qu'elles contribuent au mieux être d'un maximum de Mauldoises et de Mauldois.
- de mettre leurs compétences sociales au service des Femmes et des Hommes de notre cité.
- d'animer le village et d'informer ceux qui y vivent et y résident.

C'est cette tâche exaltante qu'ont embrassée certains conseillers.

Mais Mr le Maire veut aller plus loin encore dans la réflexion et dans l'action. C'est ainsi qu'il a décidé de créer des commissions extra-municipales - afin de proposer à chacune et à chacun d'être des acteurs de la vie locale.

COMPOSITION : Pour partie d'élus municipaux, pour partie d'habitants intéressés par les sujets débattus. Elles seront animées par un adjoint au Maire.

Les commissions extra municipales sont différentes des commissions Municipales. Ces dernières n'étant composées que d'élus.

POUVOIR : Les commissions extra municipales n'ont qu'un pouvoir consultatif. Ce sera le Conseil Municipal qui acceptera ou modifiera les propositions faites.

BUT : Pourquoi le Maire a-t-il souhaité la création de commissions extra-municipales?

- pour être encore plus à l'écoute des habitants,
- pour garder le contact continu avec le maximum de citoyens,
- pour faciliter la communication à propos des choix techniques,
- pour récolter les souhaits de la population

- pour enrichir les projets municipaux par des propositions constructives des habitants,
- pour expliquer de vive voix, les raisons techniques et de bonne gestion qui ont contribué à tel choix plutôt que tel autre,
- pour donner aux Mauldoises et aux Mauldois des moyens d'influencer tel ou tel projet.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, la création des commissions Extra-municipales ne veut pas dire abandon des responsabilités que les électeurs nous ont confiées. Ce qui sera construit dans ces groupes de réflexions repartira soit à la commission municipale (ne regroupant que des élus) soit directement devant le Conseil

Les Réunions extra municipales sont ouvertes à toutes et à tous - les jours et heures de rencontre feront l'objet d'une publicité dans la presse et au panneau municipal. Point n'est besoin d'avoir d'invitation personnelle pour y apporter votre concours.

Réunion du 16 janvier

1) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 : voir page suivante

2) TRAVAUX DE VILLE : Mr le Maire expose au conseil que les rues du Marais Mortier, du Fort et de Basse fosse nécessitent des travaux d'entretien. Il donne lecture du devis établi par la D.D.E de SAINT AMAND. Après discussion, le Conseil donne son accord pour effectuer les travaux à savoir : réparations et imperméabilisation de la surface par un enduit monocouche de porphyre, pour un montant de 48 488,00 F.H.T et de 9 018,76 F.de T.V.A. La commune faisant partie du SIVOM de Mortagne, le conseil lui confie la maîtrise d'ouvrage et sollicite les subventions au titre de la D.G.E. A noter que des travaux similaires seront effectués à la rue du Bois dès que les constructions qui y sont prévues seront bâties.

3) DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION : Mr le Maire expose au conseil que :

- le logement de fonction situé au dessus de la Mairie est inoccupé par les enseignants,
- les postes d'enseignement sont attribués à des personnels titulaires,
- le logement, non occupé, se détériorera rapidement.

Il en propose donc la désaffectation. Le Conseil demande à Mr le Maire de faire les démarches nécessaires à la désaffectation de ce logement.

Réunion du 16 février

11 membres présents : Alexusé

1) CONVENTION T.U.C. AU TITRE DE L'ANNEE 1987

Le conseil accepte (9 voix pour, 2 abstentions) de reconduire la convention d'emploi des TUC.

Le conseil accepte d'engager 4 jeunes au titre des TUC pour l'année 87 (8 voix pour 4 TUC,

1 voix pour 3, 2 abstentions), le conseil accorde, à l'unanimité, le versement de l'indemnité mensuelle de 300 F.

2) CHAUFFAGE du préau fermé aux écoles. Le conseil accepte (9 voix pour) le principe d'un chauffage électrique, à air pulsé, avec renforcement de l'isolation en toiture.

3) SERVICE D'AIDES MENAGERES : Deux réunions ont eu lieu le 2.02. à Chateau l'Abbaye et le 13.02 à Maulde, le bilan financier a été exposé. Une somme de 362 144,13 F va être débloquée par les différentes caisses de retraite afin de prendre en charge le déficit des années antérieures (1983, 84, 85). Déficit consécutif à des erreurs de gestion de la part de la responsable du service. Néanmoins, toutes les caisses de retraite n'ayant pas répondu favorablement pour participer au financement du déficit, la différence devra être comblée par les finances communales (sont concernées, bien évidemment, toutes les communes du secteur de coordination gérontologique).

4) ACHAT DES TERRAINS pour la construction des annexes du Collège de Mortagne. Le conseil accepte l'achat des terrains par le SIVOM pour un montant de 215 000 F. Cet achat sera financé par un emprunt. Ont été évoqué également : le problème du Centre de Secours de St Amand, l'emploi d'un ouvrier pendant 1 mois, le loyer de l'appartement, le bulletin MAULD INFOS N° 13.

E P H E M E R I D E
=====

Les Membres du Conseil qui se sont inscrits dans les différentes commissions n'ont pas chômé au cours de ce premier mois de mandat, ainsi que le prouve le calendrier suivant :

Samedi 10/01/87

Réunion de la commission des finances : Préparation du budget supplémentaire.

Dimanche 11/01/87

Présentation des vœux à la population par le Maire.

Lequel était entouré par ses adjoints et quelques membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire après avoir souhaité que l'œuvre entreprise par Jean Marie DELANGLE se perpétue, dit combien il comptait sur les associations mauldoises pour animer notre commune.

Mardi 13/01/87 :

Réunion d'adjoints au sujet des terrains situés derrière la Mairie. On notait la présence de Maître FERRU, notaire et de Monsieur DUJARDIN.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - vue d'ensemble

SECTION D'INVESTISSEMENT -

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget Primaire	Votes du conseil municipal	Comptes	Libellés	Reports	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	1 062 325	262 517,35		Dépenses d'investissement	141 306,90	223 446,90
60	Denrées et fournitures	118 650	16 300,00	06	Déficit d'investissement reporté		
61	Frais de personnel	337 598					
62	Impôts et taxes	3 300	302,00				
63	Travaux et services extérieurs	146 322	56 102,35	13	Frais extraordinaires		
64	Participations et contingents	303 200	406 545,00	16	Remboursement d'emprunts		
65	Allocations - subventions	18 792		18	Réglement de dettes à long ou moyen terme sans recept. de fonds		
66	Frais de gestion générale	65 200	13 940,00	21	Acquisition de biens meubles et immeubles	69 840,00	111 598,00
67	Frais financiers	18 690					
68	Dotations aux amortissements et provisions			23	Travaux de bâtiment et de génie civil	714 366,90	111 868,90
69	Charges exceptionnelles						
82	Charges antérieures	5 007,1	69 328,47	25	Prêts et avances à long ou moyen terme		
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement			26	Acquisition de titres et valeurs		
				27	Propriétés et constructions versées		
	Recettes de fonctionnement	1 062 325	262 517,35		Recettes d'investissement	154 138,43	223 466,90
70	Produits de l'exploitation	3 150	700,00	06	Excédent d'investissement reporté		
71	Produits domaniaux	12 000		10	Subventions d'équipement, dons et legs	154 138,43	154 138,43
72	Produits financiers	6 620	11 539,00				
73	Recouvrements - subventions	471 249	15 998,00				
74	Dotations versées par l'Etat	39 200	11 730,00	11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement		69 328,47
75	Impôts indirects			13	Amortissement et reprises de frais extraordinaires		
76	Impôts directs autres que contributions			14	Participations à des travaux d'équipement		
77	Contributions directes	522 833		16	Produits des emprunts		
78	Travaux d'équipement en régie et autres						
79	Produits exceptionnels		216 550,82	21	Aliénation de biens meubles et immeubles		
82	Produits antérieurs			23	Facturations de travaux		
	Déficit de fonctionnement de clôture	0	0	25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme		
				26	Aliénation de titres et valeurs		
				27	Depôts et cautionsnement-recouvertes		
	Excédent de fonctionnement de clôture	0	0		Déficit d'investissement de clôture	0	0
					Excédent d'investissement de clôture	0	0

SECURITE A VOTRE SERVICE SOCIALE

FLASH INFO

ISSN 0980 - 1685

Numero 9 12/86

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 63 Rue du Rempart - B.P. 499 - 59 321 VALENCIENNES CEDEX Tel. 47.00.70

Bon à savoir



ACCUEIL DU PUBLIC - NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 30 Septembre 1986, les centres de VALENCIENNES et DÉNAIN accueillent le public sans interruption de 8 H à 16 H, les centres de SAINT AMAND, CONDE, QUIEVRECHAIN de 8 H à 12 H et 13 H à 16 H du mardi au vendredi.

Ouverture de 8 H à 12 H pour l'ensemble des centres, fermeture le samedi après-midi

SECURITE INFORMATIONS SOCIALE

1

Le nouveau système de règlement informatique des prestations mis en place progressivement à la C.P.A.M. de VALENCIENNES depuis le 3 Juin 1986 ne permet plus le règlement par bon de caisse. Les assurés bénéficiant encore actuellement de ce mode de règlement sont invités à nous fournir rapidement un relevé d'identité bancaire postal ou de caisse d'épargne.

2

Pour accélérer le paiement de vos prestations, joignez le document de liaison de votre dernier décompte, à votre demande de remboursement.

N'oubliez pas de porter vos éventuels changements de situation au verso de ce document.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nouvelle adresse :

N° _____ rue _____

Localité _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Bureau distributeur : _____

CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT

Nouveau mode de paiement : _____

PRATIQUE

ORGANISME
01 599
VALENC

DUPONT Alb
COULANGE M
DUPONT Je
DUPONT Don
DUPONT Is

IMMATRICUL
15.09.8
10 15.
REGIME PR

CART
à CO
XX XX XXX

N° d'IMMATRICULATION DE L'ASSURÉ

JE NE ME
SEPARÉ JAMAIS
DE MA CARTE

01
02
11
12
13

DROITS JUSQU'AU

31.12.86

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

ET ADRESSE DE
DU RF

DE SECURITE SOCIALE
21 VALENCIENNES

Carte d'Assuré Social

La carte d'assuré social vous permet de justifier de vos droits auprès des tiers. La validité de votre carte est EXCEPTIONNELLEMENT prolongée jusqu'au 31 Décembre 1986, une nouvelle carte vous sera adressée ultérieurement.

MUNISSEZ vous de votre carte en cas d'hospitalisation, pour bénéficier du tiers payant chez votre pharmacien, au laboratoire d'analyses médicales, au cabinet radiologique....

FACTURE

DATE DE FACTURE

IMPORTANT

RESSER PAR L'ASSURÉ avant le
renvoi, à la caisse primaire

au Centre de
la Caisse de la
Sécurité Sociale

PARTE RESERVÉE
Je certifie en ce
sens que le
dossier est
complet et
correct

L'ASSURÉ
Je certifie en ce
sens que le
dossier est
complet et
correct

Signature

XX

SOMME
PAIÉE PAR

VOUS POUVEZ CONTRIBUER A LA MAITRISE DES DEPENSES DE SANTE

• Consultations et visites

Le recours à la visite du médecin au domicile ne doit être utilisé que lorsque le malade ne peut se déplacer en raison de son état de santé

Dans tous les autres cas **consultez le praticien à son cabinet médical.**

• Frais de transport susceptibles d'être remboursés par la Caisse

Si votre état de santé le permet, utilisez les transports en commun, moins onéreux qu'un déplacement en voiture

Factures subrogatoires établies par le pharmacien

Votre responsabilité est engagée.

Vous devez obligatoirement apposer votre signature sur la facture



NOUVEAUTÉS

ENFANTS PLACES

- dans un I.M.E. (Institut Médico-Educatif)
ou I.M.P. (Institut Médico Pédagogique et Professionnel)

A partir du 1.1.1987, les frais de transport de ces enfants seront inclus dans les dépenses d'exploitation des Etablissements.

En conséquence, aucune facture de frais de transport ne pourra donner lieu à remboursement pour les retours hebdomadaires et les permissions par exemple.

VOUS AVEZ
DIT
ACCIDENT



N'OUBLIEZ PAS

... DE COCHER
... LA CASE
OUI!!!

ON EN PARLE

NOUVELLES MESURES

De nouvelles mesures gouvernementales concernant la Sécurité Sociale sont en cours d'élaboration. La parution des textes officiels s'y rapportant fera l'objet de commentaires dans un prochain flash d'informations.

A l'occasion d'un accident, la loi impose désormais à l'assureur d'indemniser rapidement la victime.

La rapidité de cette indemnisation est liée à l'établissement par la C.P.A.M. du relevé des prestations qu'elle a servies pour cet accident.

Si vous êtes un jour dans cette situation :

- répondez sans tarder aux questionnaires qui vous sont envoyés par le service Contentieux de la Caisse
- signalez nous la date de la fin de votre traitement
- rendez vos feuilles de soins rapidement et en cas d'hospitalisation, faites le savoir au service Contentieux.

Et en tout état de cause, n'hésitez pas à vous rapprocher du Contentieux de la C.P.A.M. 9, rue Hon-Hon - VALENCIENNES



Mercredi 14.01.87 / Réunion de la commission des travaux :

Sont abordés les sujets suivants :

- 1) Echange éventuel d'un terrain appartenant à M. DUJARDIN avec celui dont le BAS est propriétaire en Belgique.
- 2) Réfection des rues du Bois, de la Basse Fosse, du Marais Mortier.
- 3) Vente du terrain CORDIER.
- 4) Cimetière : pulvérisation des allées.
- 5) Voie d'accès au cimetière.
- 6) Rue de Chorette : fossé à tuber et à reboucher.
- 7) Remise en état de la Ruelle l'Oiseau.
- 8) Local du Club du 3ème âge.
- 9) Chauffage de l'ancien préau.
- 10) Local des Pompiers.

Vendredi 16 Janvier 1987 :

Réunion du Conseil Municipal (voir compte rendu dans ce journal)

Samedi 17 Janvier 1987

Permanence du Maire et des adjoints.

Lundi 19 Janvier 1987 :

Réunion avec les voies navigables ayant pour thème le renforcement des berges de l'Escaut et un constat de la chaussée rue de l'ancienne église.

Mercredi 21 Janvier 1987 :

Réunion avec les voies navigables et l'entrepreneur qui exploite le sable des terrains situés derrière la Mairie.
Premières réflexions sur l'aménagement des terrains se trouvant de l'autre côté de l'Escaut

Samedi 24 Janvier 87 :

Permanence du Maire et des adjoints.

Dimanche 25 Janvier 87 :

Commission Extra municipale sur la Sécurité.

On notait la présence des Membres de la commission des travaux et d'une majorité (pour ne pas dire la totalité) du Corps de Sapeurs Pompiers de MAULDE.

Une visite sur le futur emplacement de la caserne des Pompiers a permis de faire le point sur les travaux terminés et ceux restant à effectuer.

Un calendrier a été élaboré :

Cette réunion a été l'occasion pour les Pompiers d'exprimer leurs souhaits en matière :

- * de matériel
- * de bouches d'incendie
- * de voie d'accès à l'Escaut
- * de circulation lors de la course "les 4 jours du Hainaut Occidental".

Mardi 27 Janvier 87

Réunion de la commission de l'Information pour confectionner la maquette de Mauld'Infos N° 13

Samedi 31 Janvier :

Permanence du Maire et des Adjoints.

Lundi 2 Février 87 :

Participation à la réunion de l'Instance locale de coordination Gérologique du secteur Rural Scarpe Escaut.

Mercredi 4 Février :

Réunion de la Commission Extra Municipale des Fêtes : Ebauche d'un programme pour la ducasse de Juin - information sur la course "Les 4 jours du Hainaut Occidental".

On notait la participation de la commission Municipale des Fêtes et de représentants de différentes associations de la commune.

Vendredi 6 Février :

Réunion de la commission Extra Municipale Gérologique au cours de laquelle les bases d'un Club du 3ème âge ont été lancées. On notait la présence de Monsieur Hubert PLESSY animateur au Club de Lecelles. Une visite des locaux termina la rencontre.

Samedi 7 Février

Permanence du Maire et des adjoints.

Participation à la réunion des **Maires** du canton de Saint Amand Rive Gauche,

VENDREDI 13 FEVRIER 87

Participation à la réunion de l'Instance locale de coordination gérontologique du secteur Rural Scarpe Escaut (la rencontre se faisait à Maulde).

Un nouveau bureau a été constitué :

- Président : Madame GROS Maire de Château l'Abbaye
- Vice Président : Monsieur MESSAGER Maire de Nivelles
Monsieur VANDEVILLE Conseiller à Rumegies
- Secrétaire : Francis CABUSAT Adjoint au Maire de Maulde
- Secrétaire adjoint : Monsieur CORDIER Maire de Lecelles
- Trésorier : Roland LELONG Maire de Flines
- Trésorier Adjoint : Mme LELONG de Flines

Après ses travaux, le groupe a visité les locaux du futur club du 3ème âge de Maulde.

SAMEDI 14 FEVRIER :

Permanence du Maire et des Adjoints

Lundi 16 Février :

Réunion du Conseil Municipal.

Participation à la réunion du Syndicat Inter communal de distribution d'Energie Electrique et de Gaz.

Au Comité des Parents d'Elèves

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 19 décembre 1986, il a réuni autour de Mme RABAT les représentants de la collectivité locale, du Comité des Parents d'Elèves, les enseignants et Mme DESESPRINGALLE, déléguée départementale de l'Education Nationale.

Ont été évoqués par le Conseil :

- le rôle du Comité des Parents d'élèves,
- les aménagements et achats effectués en classe maternelle, sachant que quelques éléments sont encore à réaliser (étagère, chevalet, meuble à casiers) et que l'achat d'une grande table ronde, d'un bac à eau et de matériel de gymnastique est souhaité pour 1987.
- la nécessité de disposer en CM et CP de nouveaux dictionnaires pour remplacer les actuels très usagés.
- les sorties financées par le bénéfice réalisé à la suite de la vente des pâtisseries.
 - + boissons lors du voyage à Lyon du 03.06.86
 - + visite du Musée de St Amand par les classes maternelles et CP le 11.12.1986
 - + Spectacle : le Petit Opéra des Tortues, au Théâtre de la Rose des Vents, pour les classes maternelles et le CP le 18.04.1986 (Les sorties pour les classes CE et CM sont prévues mais non encore définies à ce jour)
 - + Sortie au Cirque de Douai le 20.01.1987 pour tous les élèves de l'Ecole, les entrées étant payées par l'Amicale Laïque et les autocars par la Mairie.
- le problème de l'isolation de la classe maternelle
- la fréquentation du centre équestre par les CE

Quelques autres informations :

Mme BELY lance un appel à toutes les familles de Maulde pour obtenir des jouets tels que tricycles, chevaux à bascule, chariots pousseurs, puzzles pour enfants de 2 et 3 ans.

Un membre du Comité des Parents (sa modestie nous empêche de le nommer) a installé un chauffe-eau électrique à l'école maternelle, en accord avec la Mairie et la Directrice. Merci à lui.

Sortie au Musée de St Amand le 12 mars pour les classes maternelle et CP. Thème : les chaises

Sortie : visite de l'Audomarois le 5 juin par les CM et CP, voyage en partie financé par l'Amicale Laïque (participation de 100 F.) 35 enfants sont inscrits mais il reste des places. S'inscrire auprès de Mme RABAT à l'Ecole de Maulde. Prix : adultes 260 F. enfants des écoles 260 - 100 = 160 F. Programme de la journée :

- | | | | |
|-------------------|--|------|--------------------------------------|
| 8 h | : départ en car de l'école | 10 h | : visite de la cristallerie d'Arques |
| 11 h | : visite guidée de la ville de St Omer | | |
| 12 h 30 | : déjeuner | | |
| 14 h | : croisière sur la Houille | | |
| 16 h 30 à 17 h 30 | : temps libre dans la ville | | |
| 19 h 30 | : retour à Maulde | | |

A l'Amicale Laïque

LE CROSS COUNTRY A L'AMICALE

Le 7 décembre 1986 l'Amicale organisait les DEPARTEMENTAUX Ufolep de Cross-country en même temps que son 7ème cross.

Ces épreuves se sont déroulées dans une parfaite organisation et une bonne ambiance sportive grâce aux membres de l'Amicale.

Les athlètes de l'ALM se sont surpassés dans toutes les catégories. Des titres de champion du Nord ont ainsi été décernés à

- Laurent MUSIALEK en Poussins
- Marjorie ARMOUCHE en Benjamines
- Giovanni BERGNO en Benjamins
- Marie Pierre FREDERIC en Cadettes
- David DECARPENTRY en Cadets
- Bruno DELFOSSE en Juniors

Outre ces titres individuels, Maulde a remporté la 1ère place en équipe Benjamine, Minime et Cadet, ainsi que le trophée du meilleur Club.

Ces résultats satisfaisants se sont renouvelés lors des REGIONAUX le 1er février à Rely (Pas de Calais). Ce fut l'occasion pour de nombreux supporters de se déplacer en car pour aller encourager les 28 athlètes de notre petit club, qui devaient cette fois cotoyer ceux du Nord et du Pas de Calais.

A part la chute de José ARMOUCHE et trois malchanceuses victimes de 'malaises digestifs', le Club s'est à nouveau distingué. Il a en effet enlevé deux titres individuels avec David DECARPENTRY et Marie Pierre FREDERIC en Cadets, ainsi que deux titres par équipes en Minimes et Cadets.

Félicitations à tous ces athlètes qui ont fait leur possible, malgré un terrain gelé et fort sélectif.

Félicitations aux 6 qualifiés pour les Championnats de France et à leur jeune entraîneur, Samuel RABAT.

Il faut souligner que l'AL MAULDE est le Club qui a le plus de qualifiés pour ces Championnats de France qui auront lieu à St Malo le 8 mars.

Nos sélectionnés sont : en Cadettes Marie Pierre FREDERIC (1ère)

en Cadets David DECARPENTRY (1er)
Jamel ASTITOU (4ème)
David LETELLIER (6ème)

en Juniors Bruno DELFOSSE (4ème)
Alexandre FREDERIC (6ème)

en Seniors Samuel RABAT (10ème) sur la liste des remplaçants

LE TENNIS DE TABLE A L'AMICALE

La fermeture du préau demandée depuis quelques années par les responsables de l'Amicale et réalisée par la Municipalité permet maintenant des entraînements intensifs, sérieux et suivis. Et les progrès, s'ils ne sont pas spectaculaires, se font quand même sentir. La preuve!

Fabien BOUCHEZ en poussins, Jérôme CRUDENAIRE et Gautier GUISLAIN en benjamins, Hervé DELCROIX et Laurent CAPELLE en minimes, Bruno BLACZYNSKI en seniors se sont qualifiés pour les Régionaux UFOLEP qui auront lieu le dimanche 22 mars à Prouvy.

Six qualifiés sur quinze licenciés, ce n'est pas si mal. Les autres joueurs, Bruno DELILE, Grégory SOUCHET, Pierre-Vincent COOLS, n'ont pas démérité; malheureusement, il sont tombés tout de suite face à "de gros morceaux".

Signalons enfin que tous ces joueurs participent, et bien, au Championnat et à la Coupe du Valenciennois UFOLEP et que matchs et entraînements sont suivis par Daniel BOUCHEZ et Xavier COOLS.

LA FÊTE DE NOËL A L'ECOLE

Le 13 décembre, il y avait de l'ambiance à l'Ecole. Pour la dixième année consécutive, l'Amicale organisait la Fête de Noël.

Les marionnettes ont émerveillé toute l'assistance, le magicien a captivé les enfants et les jeux ont fait rire petits et grands.

Une joyeuse fête qui s'est achevée par une distribution de friandises.

Rendez-vous le 21 février dès 18 heures pour passer une soirée de détente en famille avec "La Carnaval PARTY".

Au Club Canin

Comme chaque année à même époque une tombola était organisée au profit de la traditionnelle démonstration des chiens de défense du lundi de l'entecôte.

Plusiers grilles de numéros ont été proposées dans la commune et à l'extérieur. En voici les résultats :

Grille de Flines, café CORNU

Ont gagné une dinde :

M Daniel JESUPRET
M Daniel CORNU
M VENANT
M Abel RENARD
M Henri BLOQUEAU
M J Luc ROBERT

Grille "LERC" St Amand les Eaux

Ont gagné une dinde :

M Bernard JOLY
M PLACE
M Michel LECOMTE

GRILLES DE MAULDE

Ont gagné une oie :

M Lucien TRICART	M Michel WADIN
Mme Jeanne DOGIMONT	M J Claude DUJARDIN

Ont gagné une dinde :

M VILLETTE	M VERRIEST
M PLUCHART	M HOURDEAU
M Fabien BOUCHER	M René CABY
Mme Jeanne DOGIMONT	M J Claude DUJARDIN
M André DECARPENTRIE	

BRAVO à tous ces gagnants et MERCI de leur soutien à tous les joueurs.



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE N° 99.9

SIÈGE SOCIAL : 63, Rue de Roubaix - Bâtiment 400 - 59001 VALENCIENNES CEDEX
Téléphone : (07) 47 00 70 - Telex : VALEPM 000 001 F - C.C.P. LILLE 0700 70 2

Plusieurs décrets, datés du 31 décembre 1986 et publiés au Journal Officiel du 1er janvier 1987, concrétisent les nouvelles mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du plan de rationalisation des dépenses de l'assurance maladie.

Ainsi, les dispositions suivantes sont applicables à compter du 3 janvier 1987 :

- l'exonération du ticket modérateur liée à un arrêt de travail supérieur à 3 mois est supprimée ;
- les personnes habituellement exonérées du ticket modérateur doivent désormais supporter la participation correspondant aux spécialités pharmaceutiques remboursables à 40 % (vignettes bleues) ; Seuls les pensionnés militaires et les grands invalides de guerre ne sont pas concernés par cette mesure.
- la liste des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse passe de 25 à 30 affections inscrites ;
- le ticket modérateur pour le traitement d'une affection grave ne figurant pas sur la liste mentionnée ci-dessus pourra être prise en charge dans des conditions qui seront précisées par arrêté à paraître ultérieurement ;
- l'ancienne affection dite "26ème maladie" est supprimée : les décisions antérieures au 3 janvier 1987 cesseront leur effet progressivement et au plus tard le 1er juillet 1987 ;
- les soins exonérés du ticket modérateur devront être en rapport avec l'affection pour laquelle ils ont été prescrits : les modalités d'application de cette mesure n'ont pas encore été déterminées par la Caisse Nationale qui fera connaître ultérieurement et en temps utile ses instructions. Vous en serez tenu(e) informé(e) dès diffusion ;
- en revanche, l'affranchissement du courrier destiné aux organismes de Sécurité Sociale, qui était prévu pour le 1er janvier 1987, est différé. (1-02-87)

REFORME DES PRESTATIONS FAMILIALES

La loi relative à la famille (L. du 29.12.1986, J.O. du 30) a modifié les règles d'attribution de certaines prestations familiales et créé une allocation de garde d'enfant à domicile.

Création de l'allocation de garde d'enfant à domicile : cette allocation sera attribuée, à compter du 1er avril 1987, au ménage ou à la personne employant à son domicile une ou plusieurs personnes pour assurer la garde d'un enfant d'âge déterminé par décret (vraisemblablement de 3 ans au plus) lorsque chaque membre du couple ou la personne seule exerce une activité professionnelle.

Le montant de l'allocation sera fonction des cotisations sociales dues pour l'emploi de cette personne, dans la limite d'un plafond (sans doute 2 000 F par mois).

Allocation parentale d'éducation : à compter du 1er avril 1987, lorsque la naissance, l'adoption ou l'accueil d'un enfant aura pour effet de porter le nombre d'enfants à charge à un nombre égal ou supérieur à un minimum (actuellement 3), l'allocation parentale d'éducation sera attribuée sous certaines conditions :

- ne plus exercer d'activité professionnelle jusqu'à ce que le jeune enfant ait atteint un âge limité (le décret d'application devrait le fixer à 3 ans) ;
- justifier d'une activité professionnelle suffisante pour ouvrir des droits à une retraite dans le régime de base de Sécurité sociale (sans doute 8 trimestres) ;
- cette activité doit avoir été exercée pendant une durée minimale au cours d'une période de référence (vraisemblablement durant 2 ans au cours des 10 années précédant la naissance ou l'accueil de l'enfant).

Le montant de cette allocation sera sans doute de 2 400 F par mois.

En cas d'exercice d'une activité professionnelle ou d'une formation à temps partiel, l'allocation parentale d'éducation sera versée à mi-taux pour une période à déterminer par décret (sans doute l'année précédant le 3ème anniversaire de l'enfant).

Parallèlement à ces mesures, le congé parental d'éducation est allongé jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant.

Allocation pour jeune enfant sous condition de ressources (du 4ème mois au 3 ans de l'enfant) : elle ne sera versée, à compter du 1er janvier 1987, qu'une seule fois par famille sauf en cas de naissances multiples. Par ailleurs, elle pourra se cumuler avec l'allocation pour jeune enfant versée sans condition de ressources (du 4ème mois de grossesse au 3ème mois de l'enfant).

Complément familial : il n'est plus maintenu pendant un an lorsque l'aîné d'une famille de trois enfants dépasse l'âge ouvrant droit aux prestations familiales, et ce, à compter du 1er janvier 1987. Toutefois, les familles qui bénéficient, à cette date, de ce maintien conservent leurs droits restant à courir.

Congé de naissance de 3 jours : il ne sera plus remboursé aux employeurs par la caisse d'allocations familiales, à compter du 1er janvier 1987.

Primes de déménagement : à compter du 31 mai 1987, elles ne seront versées qu'aux ménages ou personnes qui déménagent à la suite ou à l'occasion de la naissance d'un enfant de rang déterminé (sans doute au 3ème enfant). Toutefois, pour les déménagements antérieurs à cette date, les anciennes dispositions s'appliquent.

Suppression des prêts aux jeunes ménages : à compter du 1er janvier 1987. Les dispositions antérieures restent, cependant, en vigueur pour les prêts en cours et les demandes déposées avant le 1er janvier.

ETAT CIVIL :

Naissances : LESSART Estelle, née le 31.12.86 à Valenciennes

USSEGLIO Antoine, né le 2 .1.87 à Saint Saulve

Décès : BRODZISZEWSKI Joseph, décédé à Valenciennes le 3.12.86

CHAMBAUT Albert, décédé à Maulde le 19.12.86

DUBUS Maurice, décédé à Saint Amand les Eaux le 16.1.87

JACQUART Marie Lucie, décédée à Maulde le 17.2.87

AVIS : Une permanence sera assurée le samedi de 11 à 12 heures par
----- le maire et les adjoints, pour ceux qui n'ont pas la possi-
bilité de venir en mairie aux heures d'ouverture habituelle.

DEMANDE D EMPLOI : Mme DHONDT demeurant 1 rue de chorette à MAULDE
--- recherche Bébés à soigner, ménage, couture ou repassage. Elle
possède une voiture et peut se déplacer. Tel : 27 48 07 93

CLUB DU 3 ème AGE :

Le club du 3ème âge, depuis le temps qu'on en parle, va enfin voir le jour. les Travaux sont en voie de finition, le local va pouvoir o
ouvrir ses portes, le materiel est en commande, il ne manque plus
que les participants.... Venez-y nombreux, profitez de cette après
midi pour vous retrouver, vous détendre, jouer aux cartes, coudre,
faire des excursions, fêter vos anniversaires.... Toutes vos su
gestions seront les bienvenues. Dés à présent, pensez-y. Dans un
premier temps, le club sera ouvert aux personnes âgées de 60 ans et
plus.

Pour la constitution du club, une réunion aura lieu le Samedi 7 Mars
à 15 Heures, en Mairie. Vous y êtes cordialement invité.

Bulletin à retourner en Mairie le plus tôt possible, ou téléphoner
entre 15 et 18 Heures au 26 27 85 04

Nom, prénom

adresse

souhaitez-vous qu'on vienne vous chercher? OUI NON

Pêche : les taux de la taxe piscicole sont fixés pour l'année 1987 (D. du

31.12.1986, J.O. du 8.1.1987) :

licence de grande pêche : 508 F

licence de petite pêche : 85 F

1ère catégorie : 85 F

2ème catégorie :

— pêcheurs aux lignes, à la vermée : 29 F

— pêcheurs au lancer, à la mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la balance à écrevisses ou à crevettes et autres engins : 85 F.

Taxe supplémentaire :

— pour la truite de mer : 50 F

— pour la civelle : 710 F ou 120 F suivant le diamètre du tarnis ;

— pour le saumon : par marque d'identification délivrée : 50 F pour les pêcheurs professionnels, 150 F pour les pêcheurs amateurs.

• **Redevances télévision**

Les nouveaux montants de la redevance pour les particuliers à compter du 1.1.1987 (D. du 31.12.1986, J.O. du 1.1.1987) sont les suivants :

— 333 F (au lieu de 356 F auparavant) pour les récepteurs de télévision « noir et blanc » ;

— 506 F (au lieu de 541 F auparavant) pour les récepteurs de télévision « couleur ».

Sur les conditions d'exonération de la redevance, v. n° 27 HS 1986 p. 49.

A noter : il n'y a plus du tout de redevance sur les magnétoscopes depuis le 1er janvier 1987.

• **NOUVELLE PIECE DE 10 F**

Après le 28 février, elle n'aura plus cours légal, c'est-à-dire qu'elle ne pourra plus être utilisée comme moyen de paiement. Vous aurez jusqu'au 30 juin 1987 pour les faire reprendre, à leur valeur faciale de 10 F, par la Banque de France, les banques, les postes.

• **FORMALITES FISCALES**

Mardi 24 février : date limite de paiement du 1er acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu. Normalement fixée au 15 février, cette date a été retardée au 24 février. Il en est de même pour le paiement de la contribution sociale de 0,40 % (Communiqué du Ministère de l'Economie et des Finances du 15.1.1987).

• **SNCF: DES MESURES AVANTAGEUSES**

Du 10 février au 10 mars : transport gratuit pour les enfants de moins de douze ans ; cet avantage joue pour tous les billets (à l'exclusion des billets de groupes ordinaires, des mini-groupes, des centres de vacances et des promenades d'enfants) du réseau intérieur (à l'exception de la banlieue et du réseau international). Si vous avez déjà pris les billets, vous pouvez vous les faire rembourser ; si vous n'avez pas pu le faire avant le départ des enfants, il faut le signaler au contrôleur qui annotera le billet. Une recommandation : l'enfant doit être muni d'une pièce d'identité.

Autres mesures :

— La durée de validité des billets est prolongée d'un mois.

— Les cartes d'abonnement à libre circulation et à demi-tarif (à parcours déterminés ou pour une ou plusieurs zones)

sont, elles aussi, prolongées selon les zones d'une durée de 15 jours (Nord) à 30 jours (Sud-Est). Les abonnements à libre circulation et à demi-tarif toutes zones sont tous prolongés de 30 jours.

— Les cartes d'abonnement hebdomadaires de travail non utilisées ou partiellement utilisées lors de la première semaine de grève sont remboursées intégralement.

— Le remboursement des billets, réservations, suppléments ou couchettes inutilisés est effectué à 100 % (donc sans retenue de frais de dossier).

— Les dossiers de réclamations seront examinés cas par cas : ainsi, si, du fait des grèves, vous avez engagé des frais de taxis, chambres d'hôtel, etc.), vous pouvez déposer un dossier avec justificatifs bien entendu.

Ramassage des ordures ménagères : 25 Février,

11 & 25 MARS, 8 & 22 AVRIL, 6 & 20 MAI, 3 & 17 JUIN.

Dates des prochains congés scolaires :

Vacances de février : du samedi 21 après la classe au Lundi 9 mars

Vacances de printemps-Pâques : du samedi 18 Avril après la classe au lundi 4 mai au matin (classe les mercredi 6 & 27 Mai)/

MEDECINS DE GARDE (week-end)

FEVRIER :	1	Dr Trinquet	Mars :	1	Dr Bernard	Avril :	5	Dr Trinquet
	8	Dr Doriry		8	Dr Doriry		12	Dr Flament
	15	Dr Flament		15	Dr Flament		19	Dr Trinquet
	22	Dr Bernard		22	Dr Trinquet		20	Dr Taleux
				29	Dr Bernard		26	Dr Doriry

Tél. : Dr Bernard : 27 26 86 00
Dr Doriry : 27 26 82 46

Dr Flament : 27 26 85 59
Dr Taleux : 27 26 91 44
Dr Trinquet : 27 26 91 15



Pour vous aider à rédiger votre déclaration de revenus 1986, une Permanence sera tenue en Mairie le

SAMEDI 21 Février 1987
de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H

QU'ON SE LE DISE...



DERNIERE NOUVELLE

Juste après les dernières élections de Décembre 1986, les élus :

Caroline SIMON SANIEZ

et Jacques MORLIGHEM

ont été entraînés devant le Tribunal Administratif par 4 de leurs collègues.

L'annulation des élections a été demandée par 4 conseillers.

Motif de la requête : les nouveaux élus ont distribué 2 tracts (au lieu d'un) au cours de la campagne précédant le vote...

L'affaire est passée en Référé le 10.02.87. Après le délibéré, le jugement devrait être prononcé d'ici la fin du mois.

Affaire à suivre...